



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 14 décembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
43	53

Date de convocation

8 décembre 2022

**Services à la population –
Jeunesse – ALSH - Achat
d'une parcelle à Tournon-
sur-Rhône**

N° de la délibération 2022-783

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 14 décembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles TRENET à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Mme Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Nathalie RAZE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à M. Thierry DARD), Mme Laëtitia BOURJAT, M. Pascal CLAUDEL, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Régis REYNAUD, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n° 2021-612 du 15 décembre 2021 approuvant le recours à un maître d'œuvre en vue de la construction d'un bâtiment destiné à un accueil de loisirs sans hébergement géré par le Centre socioculturel de Tournon et destiné en grande partie aux familles résidant au sud de Tournon-sur-Rhône ;

Considérant que le Centre socioculturel utilise ces propres locaux le mercredi (en réduisant l'effectif des enfants accueillis) situé quartier les Goules, et l'école du quai et St Exupéry, mise à disposition de la ville de Tournon s/ Rhône pour les vacances scolaires ;

Considérant que la parcelle AS 235 d'une superficie de 3 120 m² ramenée à 2 565 m² après détachement d'une partie de la parcelle permettant de garantir les règles d'alignement par rapport au domaine public et de constituer une réserve foncière au bénéfice de la commune pour réaliser un cheminement piéton, propriété de la Ville de Tournon-sur-Rhône, présente une configuration plus propice à la réalisation d'un bâtiment ;

Considérant l'avis des Domaines estimant le bien à 120 €/m² soit une charge foncière de 307 800 € ;

Considérant que cette proposition d'acquisition rend caduque le programme initial qui prévoyait uniquement l'accueil des activités Accueil de Loisirs ;

Considérant qu'un nouveau programme permettant l'accueil de l'ensemble des activités du CST est en cours d'élaboration.

Considérant la validation de la cession de terrain par la commune de Tournon sur Rhône ;

Considérant que le bureau puis le Conseil communautaire seront saisis durant le premier trimestre 2023 d'un nouveau programme qui servira de base à l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre ;

Considérant l'avis du bureau du 29 septembre et du 1^{er} décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'achat de la parcelle AS 235 à Tournon-sur-Rhône d'une superficie estimée à 2 565 m² pour un montant de 120 €/m² ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge des finances à signer l'acte de vente ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 14 décembre 2022.